

Libre opinion.

Le port de l'Embouchure, à Toulouse, est le kilomètre zéro du canal du Midi et du canal de Garonne.

Situé à la convergence des trois canaux avec celui de Brienne, ce lieu patrimonial emblématique a été malmené par les politiques de circulation des années 70 et l'implantation de la rocade ainsi que de l'échangeur des Sept Deniers. Son réaménagement aux Ponts-Jumeaux sera la première réalisation du Grand Parc canal dans la Ville rose.

La principale transformation envisagée vise à végétaliser le pourtour du bassin de l'Embouchure, notamment en supprimant le petit parking côté périphérique et une voie de circulation automobile pour créer une piste cyclable.

Les enquêtes et les consultations ont été menées surtout auprès des riverains, bien plus que des marinières, avec une question qui concernait le stationnement des péniches, résidentes à demeure : «Où les verriez-vous idéalement amarrées?». Que peut-on attendre comme réponse à une telle question quand on ne vit pas sur un esquif ?

La réalisation de ce projet, en liaison avec VNF, concerne aussi le bassin des filtres, quasi à l'abandon depuis longtemps. Ce projet est une très bonne chose pour entretenir notre patrimoine industriel et technique.

En revanche, le signalement, depuis plusieurs années, de l'effondrement de plusieurs blocs du quai de débarquement des passagers n'a fait l'objet que d'une seule réponse, en 2022, de la part de la Mairie de Toulouse. Elle disait en substance: «*Information transmise à VNF*». Depuis, silence sur les ondes du port.

Alors, qu'en conclure ?

Toute amélioration et tout embellissement de l'écrin qui contient le canal, chef d'œuvre historique et industriel, est souhaitable et bienvenu. Mais il ne faut pas en occulter le côté humain qui concerne ceux pour qui il avait été créé, qui l'ont fait vivre, et l'animent encore ...

Jean-Alain SARRADO

ARCAO : ASSEMBLEE GENERALE DE FUMEL (47), SUR LES BORDS DU LOT.

Les Amis des Rivières et Canaux d'Aquitaine et d'Occitanie se sont retrouvés à Fumel. Le compte-rendu de l'AG est disponible à <https://www.arcao.fr/wp-content/uploads/2024/06/Resultat-AG-Fumel-site.pdf>

Prêt pour l'inauguration, voici le transbordeur. Ici, en haut du parcours de contournement du barrage de Fumel ouvrant la route vers le département du Lot.



Occuper le domaine public fluvial.

La vie administrative en province serait-elle moins démocratique que la vie parisienne ? Alors que VNF à Paris rend publique, régulièrement depuis 2012, une liste d'attente des bateaux demandant une autorisation d'occuper le domaine public fluvial, VNF Toulouse ne le fait pas.

Deux associations – ATUVE et ANPEI – se sont accordées avec ARCAO pour signer une demande de mise en place d'une commission de suivi des attributions de place. On ne voit pas pour quelle(s) raison(s) cette demande de transparence démocratique serait refusée ?

Le canal de Castille.

On imagine mal dans la province aride de Castille & Léon, en Espagne, un canal. Il y en a un, pourtant. Et il se pourrait bien qu'il préfigure le devenir du canal du Midi.



Source : Article Canal de Castille de Wikipédia en français (https://fr.wikipedia.org/wiki/Canal_de_Castille)

22 & 23 juin : Fête du port d'Aiguelèze (Rivières – 81).

A 50 mn de Toulouse, 18 mn d'Albi, 53 mn de Montauban et 47 mn de Castres se trouve la commune de Rivières (81), traversée par le Tarn. Le port privé d'Aiguelèze y est situé.

Ce mois de juin – les 22 et 23 – le port organise une fête de l'eau

Informations supplémentaires à :

www.port-aigueleze.com ou www.albi-croisieres.com



Curiosité.

[Ce canal nous réserve des surprises ! Pêche à l'aimant](#) C'est une vidéo de 30' de pêche à l'aimant qui date du début du mois d'avril dernier (2024), effectuée aux alentours de Castelsarrasin. L'activité, interdite jusqu'à un passé récent, est tolérée à certaines conditions (de sécurité).

Question : pourquoi ces stocks de ferrailles ne sont-ils pas systématiquement récupérés pendant les périodes de chômage ou quand les biefs sont vidés ? Les hélices et leurs pales ne s'en plaindraient pas.

Ci-contre, la récolte d'une pêche au grappin d'août 2012 pour dépanner un cycliste tombé à l'eau et tenter de repêcher son vélo. Il ne le fût pas mais, à la place, émergent des extincteurs, plaque de rues, téléphones, câbles, sacs, barrières, etc.

Il y a de quoi s'interroger sur la considération qu'ont certains pour les voies d'eau. Mais, heureusement aussi, sur une manière intelligente d'occuper son temps libre.

Et question : est-ce que c'est remis à l'eau ?



Le savez-vous ?

- **Le pont de Tersac (Meilhan-sur-Garonne – 47)** abîmé par la chute d'un platane est fermé à la circulation comme le canal de Garonne qui passe sous ce pont est, lui aussi, fermé à la navigation. Durée minimum estimée : fin 2024. Une fois de plus, la continuité de la navigation est interrompue.
- **Au changement de propriétaire d'un bateau**, le vendeur déclare la vente au bureau d'enregistrement porté sur la carte de circulation en indiquant le nom et le domicile de l'acheteur. Le nouveau propriétaire doit demander au bureau d'enregistrement de son choix une nouvelle carte de circulation. Sont à joindre à la demande, l'ancienne carte de circulation et le certificat de vente rédigé par l'ancien propriétaire.

Plongée dans l'univers kafkaïen ...

Le département de Lot-&-Garonne inaugurera, ce mois de juin, le contournement du barrage hydroélectrique de Fumel (47) sur le Lot. La navigation deviendra, alors, possible sur le Lot jusqu'à Luzech (46).

Mais pas pour tous. Pas pour les bateaux de plaisance qui peuvent être conduits sans permis, c'est-à-dire ceux des loueurs. L'arrêté du 25 octobre 2007 (à jour en mai 2024) leur interdit la navigation du barrage de Fumel, c'est à dire celui qui devient prochainement, franchissable, jusqu'à la limite séparant les deux départements, 3,400 km plus loin. La continuité du parcours est supprimée. Que dire des auteurs d'un tel arrêté signé par un "directeur des affaires maritimes" ?

Une telle décision est tellement ..., surprenante (restons mesurés) qu'ARCAO y reviendra.

SOUTENEZ ARCAO ET ADHEREZ, ARCAO VOUS SOUTIENDRA.

ADHESION : 20 € POUR UNE PERSONNE, 30 € POUR UN COUPLE, 50 € POUR UNE PERSONNE MORALE.

Par chèque adressé à :	Par virement sur le compte IBAN, ci-dessous, au Crédit Mutuel	
ARCAO 3 avenue de la Saudrune 31120 Portet-sur-Garonne	IBAN (International Bank Account Number) FR76 1027 8023 4400 0201 3970 182	BIC (Bank Identifier Code) CMCIFR2A